

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 31 Mai 2013

Présents :

MMES Nabila BAÏBEN – Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Catherine FAIVRE – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Germaine TOCHON – Florence VELLARD – Laurence VINCENDET
MM. Antoine FATIGA – Guy FOLLIERET – Louis GAUDIN – Alain PONCET – Bruno STELLIAN

Invités :

Sénateurs André Vairetto – Jean-Pierre Vial

Absents :

L. BARDOU donne pouvoir à B. STELLIAN
P.-L. BESSON donne pouvoir à B. BOCHATON
L. DUBOIS donne pouvoir à A. PONCET
D. GAIFFIER donne pouvoir à C. PRESCHOUX
M. HERVÉ donne pouvoir à I. GEINDRE
O. MARMET donne pouvoir à C. FAIVRE
C. MASSONAT donne pouvoir à G. TOCHON
A. VAGLIO-PRÊT

Arrivée de L. TOCHON à 19h10

Arrivée de P. NICOLLET à 19h17

Arrivées d'I. GEINDRE et de J.-P. GAILLARD à 19h23

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Laurence VINCENDET**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité.
3. prendre acte des 9 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Intervention des deux sénateurs - Messieurs André VAIRETTO et Jean-Pierre VIAL - pour présentation du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique et échanges avec les conseillers municipaux.

1. Demandes de subvention pour la bibliothèque, DRAC et Conseil Général Rapporteur : B. BOCHATON

Brigitte Bochaton informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre de l'extension de la bibliothèque qui passe de 100 m² à 300 m², des subventions peuvent être obtenues tant de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles que de Savoie Biblio. Des dossiers seront présentés pour :

- l'informatisation
- le développement des collections (achat de livres)
- le développement d'un fond thématique (nouveau support : le DVD)
- l'achat de mobilier

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à demander ces subventions.

2. Vote des tarifs du périscolaire Rapporteur : I. GEINDRE

Isabelle Geindre annonce que la commission Vie scolaire s'est réunie le 22 mai et non le 24 mai, et expose le fruit des réflexions aux membres du Conseil municipal concernant les tarifs du périscolaire pour:

- le restaurant scolaire La Dorade
- les garderies scolaires

Pour la rentrée 2013-2014, la commission scolaire propose de ne pas réaliser de changements car c'est une année de transition. 2014 sera l'année d'application de la réforme avec des frais supplémentaires. La refonte du système actuel est donc à prévoir. Pour cette année, la proposition est de ne pas changer pour ne pas perturber les parents.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le vote des tarifs du périscolaire pour l'année 2013-2014.

Antoine Fatiga demande si le conseil municipal va discuter du cahier des charges pour le marché du restaurant scolaire et si des propositions peuvent être faites.

Isabelle Geindre répond que les avis ont été donnés en commission et les propositions ont été transmises.

Antoine Fatiga précise : « nous souhaitons ajouter des critères qui nous paraissent nécessaires comme inclure le critère de la proximité en plus de ceux joints au compte-rendu de la commission Vie Scolaire et questionne sur le choix des filières bio avec par exemple le recours aux agriculteurs locaux ».

Isabelle Geindre répond que ce critère est bien pris en compte.

Brigitte Bochaton précise que le cahier des charges ne sera pas validé en Conseil municipal mais en commission vie scolaire puisque c'est son rôle.

3. Travaux de réaménagement de l'appartement attenant à l'école maternelle **Rapporteur : M.-L. CHEVALLIER**

Marie-Laure Chevallier rappelle que l'année dernière le conseil avait évoqué l'usage de ce local. Elle rappelle aussi que l'appartement attenant à l'école maternelle, auparavant occupé par **Hervé Jacquier** a été libéré au 31/12/2012. Comme évoqué à plusieurs reprises, la commune a désiré le récupérer tant pour l'accueil de loisirs des petits que pour du périscolaire (garderies) et comme salle associative (Café-Rencontre, etc.).

Devenant Equipement Recevant du Public (ERP), le réaménagement de ce bâtiment nécessite des travaux et notamment une rampe d'accès présentée en « zig-zag » sans supprimer la rampe d'accès actuelle en pente douce qui n'est pas aux normes.

Louis Gaudin précise qu'avec l'extension de la bibliothèque il y aura suppression d'une salle où les cours d'anglais sont dispensés actuellement. Il questionne **Marie-Laure Chevallier** sur l'usage possible de l'appartement rénové pour les cours d'anglais.

Marie-Laure répond que oui en s'appuyant sur la projection des plans et présente le diagnostic effectué par le maître d'œuvre. La cuisine est équipée d'un velux qui sera conservé pour assurer une bonne luminosité. Une porte d'accès est aussi en projet afin de relier l'appartement à l'école maternelle et qui donnera donc accès à la salle d'activité et au préau. Une seconde porte à l'espace jeu pour enfants avec une cloison rétractable.

Marie-Laure Chevallier explique qu'il s'agit de modifier un bâtiment et nécessite donc de déposer un permis et de demander des subventions. La mise aux normes ne se fera que sur ce qui sera modifié avec en plus une isolation sur l'intérieur. Le toit n'a pas besoin d'être refait car il a été rénové il y a deux ans.

Brigitte Bochaton note que cette salle sera sans doute bien appréciée notamment avec la mise en place de la réforme scolaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à déposer un permis de construire et à demander une subvention à divers organismes.

4. Remboursement de TVA **Rapporteur : B. STELLIAN**

Bruno Stellian rappelle que la société Comète, locataire de bureaux à La Jacobelle a quitté les locaux fin mai 2012. Cette location donnait lieu à paiement de TVA : nos versements s'effectuaient par trimestre auprès des services fiscaux ; or, Comète est partie en cours de trimestre.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à demander la récupération des 200 € versés en trop par la commune.

5. Décision modificative n°1 : délibération de cession de matériel **Rapporteur : B. STELLIAN**

Bruno Stellian présente aux membres du Conseil Municipal les cessions de matériel réalisées par le service technique. **Nicolas Bergia** a fait le tri dans le matériel et mobilier peu ou pas utilisé ou vétuste ; par l'intermédiaire du site « Le Bon Coin », il a vendu :

- une tondeuse de 1999 que nous n'utilisons plus car trop grosse et plus adaptée aux surfaces à tondre = vente 500 € et rachat d'une plus petite pour 1 196 € ;
- un broyeur de 1999, imposant donc difficile à transporter, qui ne broyait que de gros diamètres, or, on ne broie aujourd'hui que les coupes de l'année de 2 cm maxi de diamètre = vente 2 500 €. Les rares fois où il faudra broyer des gros diamètres, il a été jugé plus rentable de louer le matériel ;
- des tables et chaises d'une classe de l'école élémentaire, dans le cadre du renouvellement progressif du mobilier = vente 500 €.

Ces ventes doivent faire l'objet d'une écriture comptable.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces cessions de matériel et mobilier.

6. Nombre et répartition des délégués communautaires à Chambéry métropole **Rapporteur : A. PONCET**

Alain Poncet annonce que conformément à la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales, la détermination du nombre de délégués communautaires et leur répartition entre les communes doivent désormais être adoptées par les conseils municipaux des communes membres d'EPCI.

Il rappelle que le nombre de représentants à Chambéry métropole est dorénavant fixé par la loi : ce nombre a baissé à 48 pour Chambéry auquel s'ajoutent 13 représentants pour les différentes communes, soit 61 dans le cas défini par la Loi.

Si un accord entre les communes est conclu, ce nombre peut être majoré de 25% soit 76 délégués au total afin que les communes soient mieux représentées.

Un modèle de délibération a été transmis aux conseillers municipaux. Il retrace l'accord local issu des travaux du comité des Maires et délibéré par le conseil communautaire du 28 mars dernier.

Antoine Fatiga trouve dommage que Jacob-Bellecombette avec 4000 habitants ait le même nombre de représentants que St-Jeoire par exemple.

Alain Poncet informe les membres du Conseil municipal que Jacob-Bellecombette se trouve dans le même cas de figure que Barby, Saint-Alban-Leyse ou encore Barberaz avec deux délégués.

Antoine Fatiga fait passer aux membres du Conseil municipal ce qui a été distribué jeudi 30 mai par rapport à l'élection des conseillers communautaires. Il rappelle que la ville-centre pèse beaucoup.

Nous regrettons ce choix car Jacob-Bellecombette paie le prix fort par rapport à d'autres communes. En effet, ce sont les deux délégués communautaires de Jacob-Bellecombette qui représenteront le plus d'habitants par délégué communautaire (1984 habitants), alors que pour 13 communes par exemple cela se situe par délégué communautaire en-dessous de 1000 habitants. C'est ce qui explique que nous nous abstenons.

Brigitte Bochaton fait remarquer que nous en sommes conscients mais soit on applique la règle et Jacob-Bellecombette n'avait plus qu'un délégué, soit on optait pour une majoration et Jacob-Bellecombette avait deux délégués.

Alain Poncet rappelle que cela a été le fruit de nombreuses discussions qui nécessitent un consensus. Le poids de Chambéry est important mais un peu moins que dans la Loi.

Le Conseil municipal approuve par 21 voix le nombre et la répartition des délégués communautaires à Chambéry métropole et 5 abstentions (**A. Fatiga, O. Marmet, J.-P. Gaillard, C. Faivre et F. Vellard**).

7. Signature d'une convention avec Chambéry métropole pour l'entretien courant de nos voiries d'intérêt communautaire

Rapporteur : M.-L. CHEVALLIER

Marie-Laure Chevallier rappelle que Chambéry métropole a établi de nouvelles conventions de mise à disposition pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire qui annulent et remplacent la précédente version datant de 2008.

Le projet de convention relatif à Jacob-Bellecombette indiquant les montants de référence 2011 pour les voiries d'intérêt communautaire a été transmis à chaque conseiller.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à signer cette convention, ce qui permettra à Chambéry métropole de régler à la commune le montant correspondant à 2012 soit 3 914.02 €.

8. Informations diverses

- **Madame le Maire** rappelle que le réservoir de Maisolée est fini, il sera inauguré le 11/06 à 11h00.

Brigitte Bochaton annonce aussi le calendrier avec la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 17 juin à 20h00.

Elle informe le Conseil municipal qu'à la suite des fouilles qui sont maintenant terminées, une attestation de libération du terrain a été reçue aujourd'hui.

- **Marie-Laure Chevallier** fait le point sur la mise en vente des kwh cumak (économies d'énergie réalisées par la commune) dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle rappelle que le protocole de Kyoto a défini de nouveaux objectifs pour les fournisseurs d'énergie. La commune fait partie de la catégorie des non-obligés : elle a changé deux chaudières et les kwh cumak cumulés et économisés ont été mis en vente. Deux propositions sont arrivées une de 17 421 € par Géo PLC et une autre inférieure de 2 000 €.

Elle précise que la vente ne peut s'effectuer qu'une fois.

- **Louis Gaudin** annonce que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être appliqué en octobre 2013. Toutes les communes doivent en réaliser un en associant les différents acteurs : les techniciens, la police municipale, les adjoints et les élus. Il sera présenté en Conseil municipal pour être validé avant envoi en préfecture.

Brigitte Bochaton ajoute qu'avec le prochain Écho des Cascades un questionnaire de recueil de données sera distribué ; il sera intégré dans le PCS.

- **Antoine Fatiga** demande où en est le projet de la route de la Grobelle.

Brigitte Bochaton répond qu'elle a eu des nouvelles du Service des Eaux ce matin. Chambéry métropole ne reprend qu'une partie de la route en enrobé mais elle n'est pas satisfaite donc la discussion est en cours. De même, **Brigitte Bochaton** a demandé que le surpresseur qui n'a plus d'utilité soit détruit et qu'un banc soit installé à la place.

La séance est levée.